



# Rapport du Conseil communautaire du 16 mars 2017

SAINT ALPINIEN 18h

## Ordre du jour

0. Préambule

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

1. Information : les décisions du Bureau

2. Modification des Statuts

3. Budgets principal:

- a. Comptes Administratifs
- b. Comptes de Gestion
- c. Affectation des résultats

4. Budget annexe Atelier Relais:

- a. Comptes Administratifs
- b. Comptes de Gestion
- c. Affectation des résultats

5. Budget annexe: Instruction des ADS

- a. Comptes Administratifs
- b. Comptes de Gestion
- c. Affectation des résultats

6. Budget annexe : SPANC

- a. Comptes Administratifs
- b. Comptes de Gestion
- c. Affectation des résultats

7. Budget annexe : ZAE

- a. Comptes Administratifs
- b. Comptes de Gestion
- c. Affectation des résultats

8. Débat d'Orientations Budgétaires

9. Révision des Attributions de Compensation (AC)
10. Vente d'actifs
11. Conventions aux associations
  - a. Clé de contacts
  - b. Tom Pousse
  - c. EPIC Office de Tourisme
12. Marché des assurances
13. Leçons de natation au profit des Maitres-Nageurs Sauveteurs

## SECRETARE DE SEANCE

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2016 de l'assemblée est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

## RAPPORT N° 1

### INFORMATION : LES DECISIONS DU BUREAU

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le 19 octobre dernier, les délibérations ci-dessous ont été prises par le Bureau :

#### **20 décembre 2016**

2016-100 Transfert des gîtes Retrouvance® de Croze et Gioux (transfert des gîtes des Grands Bois et du Bonneix, des emprunts afférents, inscription des biens à l'inventaire pour 394 654,92 et 402 935,09 €)

2016-1001 Fixation d'un loyer Bureau de Faux la Montagne (bail commercial pour 149 € http ar trimestre pour 18,50 m<sup>2</sup>)

2016-102 Attribution de subventions dispositif « HABITAT » (dans le cadre du PIG et de la fondation du Patrimoine, 16 297 e de subventions attribuées à 7 dossiers dont 6 particuliers et 1 commune)

#### **25 janvier 2017**

2017-001 Avenant au bail mixte de la SAS Communauté de communes Gourmands (mode de révision du loyer IRL pour la partie logement et ILC pour la partie commerciale, remise de 100 € TH sur le loyer de la partie commerciale du 1<sup>er</sup>/02/2017 au 31/01/2018)

2017-002 Fonctionnement de la station-service à Faux-La Montagne (mise en place d'une convention d'occupation précaire d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la SASU SALAGNAC moyennant une indemnité mensuelle de 30 € HT, se donne un an de délais pour trouver une solution entre cession et fermeture de la station intercommunale)

2017-003 Vente d'équipements de plongée (vend compresseur HS, combinaisons et bouteilles au prix de la valeur nette comptable de des équipements soit 4 204,88 €)

#### **1<sup>er</sup> février 2017**

2017-004 Création d'un emploi temporaire pourvu dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir (embauche pour 3 ans pour un poste de ripeur – Service de gestion des ordures ménagères)

2017-005 Projet Creuse amont : demande de subvention (dépenses = poste chargé d'ingénieur territorial et frais de fonctionnement soit : 48 808,36 €, recettes = AELB 60%, Région 10 %, Département 10 % soit un autofinancement de Creuse Grand Sud de 8 561,67 €)

AELB = Agence de l'Eau Loire Bretagne

## RAPPORT N° 2

### MODIFICATION DES STATUTS

La commission des statuts s'est réunie les 21 novembre 2016, 23 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017. Partant de la proposition de mise en conformité des statuts avec la Loi NOTRe du conseil communautaire du 20 décembre 2016, les travaux ont porté à la fois sur l'optimisation du service rendu (rationalisation des dépenses et des recettes) et sur la remise en cause de tout ou partie de chaque compétence (du fait de son coût ou de son intérêt intercommunal). Préalablement à l'examen des compétences par type (obligatoire, optionnelle, facultative), les élus se sont interrogés sur les services que la Communauté de communes souhaitait rendre sur le territoire (prémisse d'une élaboration de projet de territoire).

Il faut noter que les élus reconnaissent que les services rendus à la population sont reconnus par les usagers et ne souhaitent pas globalement se défaire des compétences exercées à l'exception :

- Du camping d'Aubusson (Proposition de le transférer à la commune, donc de le supprimer des statuts)
- Du périscolaire au sein de la compétence « action sociale – politique de l'enfance et de la jeunesse » : la question est débattue le 13 mars.

La proposition de statuts est donc la suivante, et tient compte des remarques de l'Etat sur la révision du 20 décembre 2017 (*modification possible pour le périscolaire en fonction des débats du 13 mars*) : Cf. document annexe

## RAPPORT N°3

### BUDGET PRINCIPAL

#### 1 Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que Madame la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2 Compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, dressé par Monsieur le Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande à la Communauté de communes :

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2016 ; de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses de l'exercice	A	9 303 106,60 €
Recettes de l'exercice	B	8 813 666,50 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	-489 443,10 €
Résultat antérieur reporté	D	0.00 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>E=C+D</b>	<b>-489 443,10 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses de l'exercice	A	3 634 507,69 €
Recettes de l'exercice	B	4 820 871,15 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	1 186 363,46 €
Déficit antérieur reporté	D	-1 906 629,02 €
Soit un déficit de clôture de	E=C+D	-720 265,56 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses de	F	1 224 451,67 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes de	G	76 798,94 €
Solde des RAR	H=F+G	-1 147 652,73 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>I= E+H</b>	<b>-1 867 918,29 €</b>

<b>SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2016 DE</b>	<b>-2 357 361,39 €</b>
--	------------------------

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTS

Il est porté à connaissance des membres du Conseil communautaire qu'il a été procédé aux rattachements des charges et des produits en section de fonctionnement ainsi qu'à l'intégration des Restes à Réaliser dépenses et recettes en Section d'Investissement pour l'établissement du Compte administratif pour les dépenses réalisées en 2016 mais non mandatées sur 2016.

Toutefois, toutes les dépenses réalisées sur l'exercice 2016 mais non mandatées sur 2016, sur le Budget principal, n'ont pas pu faire l'objet de rattachement ou de RAR, en raison d'absence de crédits budgétaires.

Il convient d'intégrer au Compte administratif 2016 ces RAR complémentaires :

En Section de fonctionnement à 980 172.94 €

En section d'Investissement à 277 007.14 €

« Ainsi le résultat de l'exercice 2016 s'élèverait en réalité à :

**En Section de fonctionnement : - 1 469 616,04 €**

**En section d'Investissement : - 2 144 925,43 €**

**Soit un Résultat total cumulé de : -3 614 541,47 € »**

*Le présent rapport constituera une note annexe au compte administratif 2016 et sera attaché à celui-ci.*

### 3 Affectation des résultats

Il est proposé aux membres du Conseil communautaires d'affecter les résultats du Budget principal de la Communauté de communes dans les conditions suivantes :

Solde d'exécution 2016 de la section de fonctionnement	-489 443,10 €
Solde des restes à Réaliser	-980 172,94 €
Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement	-720 265,56 €
<i>Solde d'exécution 2016</i>	1 186 363,46 €
<i>Résultat antérieur reporté (001)</i>	-1 906 629,02 €
Solde des restes à réaliser	-1 424 659,87 €
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<i>Report déficitaire en investissement (DI 001)</i>	<b>-2 144 925,43 €</b>
<i>Report déficitaire en fonctionnement (DF 002)</i>	<b>-1 469 616,04 €</b>

## RAPPORT N°4

### BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

#### 1 Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget annexe « Atelier relais » primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget annexe « Atelier relais » dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget d'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Atelier relais », dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2 Compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Atelier relais », dressé par Monsieur le Président de la communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande à la Communauté de communes :

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2016 ; de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	A	5 196,54 €
Recettes de l'exercice	B	12 623,76 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	7 427,22 €
Excédent antérieur reporté	D	1 400,77 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>E=C+D</b>	<b>8 827,99 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	A	7 013,80 €
Recettes de l'exercice	B	6 748,58 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	-265,22 €
Déficit antérieur reporté	D	-6 748,58 €
Soit un déficit de clôture de	E=C+D	-7 013,80 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses de	F	0,00 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes de	G	0,00 €
Solde des RAR	H=F+G	0,00 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>I= E+H</b>	<b>-7 013,80 €</b>

<b>SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2016 DE</b>	<b>1 814,19 €</b>
--	-------------------

## 3 Affectation des résultats du Budget annexe « Atelier relais »

Il est proposé aux membres du Conseil communautaires d'affecter les résultats du Budget annexe « Atelier relais » de la Communauté de communes dans les conditions suivantes :

Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement	<b>-7 013,80 €</b>
<i>Solde d'exécution 2016</i>	<i>-265,22 €</i>

<i>Résultat antérieur reporté (001)</i>	-6 748,58 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement de la Section d'investissement	<b>-7 013,80 €</b>
Résultat de fonctionnement à affecter	<b>8 827,99 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<i>Couverture du besoin de financement (RI 1068)</i>	<b>7 013,80 €</b>
<i>Report excédentaire en fonctionnement (RF 002)</i>	<b>1 814,19 €</b>

## RAPPORT N°5

### BUDGET ANNEXE INSTRUCTION DES ADS

#### 1 Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget annexe « Instruction des ADS » primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget annexe « Instruction des ADS » dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget d'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Instruction des ADS », dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2 Compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Instruction des ADS », dressé par Monsieur le Président de la communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande à la Communauté de communes :



- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2016 ; de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	A	89 282,03 €
Recettes de l'exercice	B	90 197,11 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	915,08 €
Excédent antérieur reporté	D	3 468,80 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>E=C+D</b>	<b>4 383,88 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	A	1 328,00 €
Recettes de l'exercice	B	18 397,74 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	17 069,74 €
Déficit antérieur reporté	D	-13 861,56 €
Soit un excédent de clôture de	E=C+D	3 208,18 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses de	F	0,00 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes de	G	0,00 €
Solde des RAR	H=F+G	0,00 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>I= E+H</b>	<b>3 208,18 €</b>

<b>SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2016 DE</b>	<b>7 592,06 €</b>
--	-------------------

## 3 Affectation des résultats

Il est proposé aux membres du Conseil communautaires d'affecter les résultats du Budget annexe « Instruction des ADS » de la Communauté de communes dans les conditions suivantes :

Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement	<b>3 208.18 €</b>
<i>Solde d'exécution 2016</i>	<i>17 069.74 €</i>
<i>Résultat antérieur reporté (001)</i>	<i>-13 861.56 €</i>
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Résultat d'investissement à affecter	<b>3 208.18 €</b>
Résultat de fonctionnement à affecter	<b>4 383.88 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<i>Report excédentaire en investissement (RI 001)</i>	<b>3 208.18 €</b>
<i>Report excédentaire en fonctionnement (RF 002)</i>	<b>4 383.88 €</b>

## BUDGET ANNEXE SPANC

### 1 Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget annexe « SPANC » primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget annexe « SPANC » dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget d'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « SPANC », dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2 Compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « SPANC », dressé par Monsieur le Président de la communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande à la Communauté de communes :

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2016 ; de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	A	104 171,65 €
Recettes de l'exercice	B	124 393,94 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	20 222,29 €
Déficit antérieur reporté	D	-40 513,51 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>E=C+D</b>	<b>-20 291,22 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	A	0,00 €
Recettes de l'exercice	B	1 956,65 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	1 956,65 €
Excédent antérieur reporté	D	533,74 €
Soit un excédent de clôture de	E=C+D	2 490,39 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses de	F	0,00 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes de	G	0,00 €
Solde des RAR	H=F+G	0,00 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>I= E+H</b>	<b>2 490,39 €</b>

<b>SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2016 DE</b>	<b>-17 800,83 €</b>
--	---------------------

### 3 Affectation des résultats du Budget annexe « SPANC »

Il est proposé aux membres du Conseil communautaires d'affecter les résultats du Budget annexe « SPANC » de la Communauté de communes dans les conditions suivantes :

Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement	<b>2 490,39 €</b>
<i>Solde d'exécution 2016</i>	1 956,65 €
<i>Résultat antérieur reporté (001)</i>	-533,74 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement à affecter	<b>2 490,39 €</b>
Résultat de fonctionnement à affecter	<b>-20 291,22 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<i>Report excédentaire en investissement (RI 001)</i>	<b>2 490,39 €</b>
<i>Report déficitaire en fonctionnement (DF 002)</i>	<b>-20 291,22 €</b>

## RAPPORT N°7

## BUDGET ANNEXE ZAE

### 1 Compte de gestion 2016 du Budget annexe « ZAE »

Après s'être fait présenter le budget annexe « ZAE » primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget annexe « ZAE » dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget d'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « ZAE », dressé pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2 Compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « ZAE », dressé par Monsieur le Président de la communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande à la Communauté de communes :

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2016 ; de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	A	619 314,36 €
Recettes de l'exercice	B	774 645,83 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	155 331,47 €
Déficit antérieur reporté	D	- 0,73 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>E=C+D</b>	<b>155 330,74 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	A	524 076,42 €
Recettes de l'exercice	B	345 916,38 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	-178 160,04 €
Déficit antérieur reporté	D	-345 916,38 €
Soit un déficit de clôture de	E=C+D	-524 076,42 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses de	F	0,00 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes de	G	0,00 €
Solde des RAR	H=F+G	0,00 €
<b>Soit un résultat de clôture 2016 de</b>	<b>I= E+H</b>	<b>-524 076,42 €</b>

<b>SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2016 DE</b>	<b>-368 745,68 €</b>
--	----------------------

### 3 Affectation des résultats du Budget annexe « ZAE »

Il est proposé aux membres du Conseil communautaires d'affecter les résultats du Budget annexe « ZAE » de la Communauté de communes dans les conditions suivantes :

Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement	-524 076,42 €
<i>Solde d'exécution 2016</i>	-178 160,04 €
<i>Résultat antérieur reporté (001)</i>	-345 916,38 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement de la Section d'investissement	-524 076,42 €
Résultat de fonctionnement à affecter	155 330,74 €
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<i>Report déficitaire en investissement (DI 001)</i>	-524 076,42 €
<i>Report excédentaire en fonctionnement (RF 002)</i>	155 330,74 €

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**SOMMAIRE**

---

**Préambule**

**PARTIE I : Eléments de contexte**

I – Contexte national

II – Contexte interne

**Partie II : Les grandes orientations pour 2017**

**Partie III : Les orientations du budget primitif 2017**

**I- Le budget de fonctionnement 2017**

A- Les orientations en dépenses de fonctionnement

B- Estimations chiffrées

**II- Le budget d'investissement 2017**

A- Les orientations en dépenses d'investissement

B- Estimations chiffrées

**III - Etat de la dette**

A- Structure de la dette

B- Encours de la dette

C- Annuité de la dette

D- Epargne

**IV – Les budgets annexes**

A- Ateliers relais

B- Instruction des ADS

C- SPANC

D- ZAE

## Préambule

---

L'année 2016 laisse une situation pour notre communauté de communes très dégradée tant sur le plan de la gestion de la collectivité que sur le plan financier et a été une année extrêmement difficile et éprouvante pour tous.

L'année 2017 sera une année importante et de changements pour notre structure. En effet, il s'agit de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au redressement de notre communauté de communes dont l'utilité pour notre territoire, son développement, son rayonnement et surtout pour tous ses habitants, est incontestable.

Le budget primitif 2017 doit répondre aux préoccupations et aux besoins de la population de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, tout en intégrant les contraintes liées à un environnement économique difficile et à notre situation financière.

C'est dans ce contexte que je vous propose d'introduire notre débat d'orientation budgétaire, et c'est avec la volonté de réussir le défi auquel nous sommes confrontés mais aussi avec toute la prudence nécessaire que je vous propose des orientations permettant de relever ce défi.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire programmée le 13 avril prochain pour le vote du budget primitif 2017.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, donnera lieu à une délibération et celle-ci, accompagnée d'une note synthétique, sera mise en ligne sur le site internet de la communauté de commune.

## PARTIE I : Eléments de contexte

---

### I – Contexte national

En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat. Si d'après les annonces de l'exécutif national en place, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera conséquent.

Il faut ajouter à cela, l'augmentation du point d'indice de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

*Rappel : le traitement mensuel brut des agents est obtenu en multipliant le point d'indice par l'indice majoré ;*

Valeur du point d'indice (valeur mensuelle)	Date d'évolution
4,68602 €	1 <sup>er</sup> /02/2017
4,65807 €	1 <sup>er</sup> juillet 2016
4,63029 €	1 <sup>er</sup> juillet 2010

Dans l'attente d'une refonte globale des bases fiscales, l'Etat intègre chaque année dans le projet de loi de finances un coefficient de révision de celles-ci. Pour l'année 2017, ce coefficient serait de + 0,8%.

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vu budgétaire.

## II – Contexte interne

### ■ Une situation très dégradée

#### ○ Sur le plan financier

Résultat de l'exercice 2016 :

En Section de fonctionnement : - 1 469 616,04 €

En section d'Investissement : - 2 144 925,43 €

Soit un Résultat total cumulé de : -3 614 541,47 € »

#### ○ Sur le plan de la gestion

La nécessité de mettre en place les outils, les méthodes nécessaires pour une gestion financière rigoureuse (engagement comptable opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, ainsi que la certification du service fait).

### ■ Eléments d'information connus à ce jour (estimations)

#### ○ Diminution de la Dotation d'intercommunalité

Estimée à - 58 500 €

#### ○ Diminution de la Dotation de compensation des groupements de communes

Estimée à - 8 000 €

#### ○ Diminution de la CVAE

Estimée à - 24 238 €

#### ○ Impôts et taxes

##### Bases prévisionnelles 2017

	Bases prévisionnelles 2017	Produit à taux constant	2017/ 2016
<b>TH</b>	14 850 000 €	1 612 710 €	+ 11 485 €
<b>TFB</b>	12 877 000 €	911 692 €	+ 6 653 €
<b>TFNB</b>	622 900 €	41 983 €	+ 314 €
<b>CFE</b>	2 415 000 €	728 606 €	+ 29 084 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 294 991 €</b>	<b>+ 47 536 €</b>

## Partie II : Les grandes orientations pour 2017

### ➤ ENJEUX : Redresser la situation de la communauté de communes



### 1° - Couvrir le déficit

Montant : - 3 614 541,47 €

- Vente d'actifs : Vente du FAM

### 2° - 2017 année « 0 » :

- Elaborer un budget primitif en recherchant l'équilibre à année «0» (sans tenir compte du résultat de l'exercice précédent).

### 3° - Courant 2017 : Travail de réflexions pour trouver à nouveau des marges d'autofinancement pour 2018 permettant de dégager l'épargne nécessaire à l'équilibre des opérations financières et aux besoins d'investissements.

- Ajustement des tarifications des services ;
- Réflexion sur l'exercice des compétences ;
- Vente d'actifs – Diminutions des charges afférentes ;
- Diminution des charges financières ;
- Diminution de la dette.
- Compensation des pertes de recettes de loyers.

## Partie III : Les orientations du budget principal 2017

---

### I- Le Budget de Fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement sera présenté dans sa version définitive lors du conseil communautaire du 13 avril prochain. Il évoluera en fonction du vote de ce conseil sur la mise en vente du Foyer d'Accueil Médicalisé situé sur la commune de Gentioux Pigerolles.

L'exercice ci-dessous consiste à lister les dépenses et recettes « année 0 », sans tenir compte du résultat 2016, afin de présenter l'effort de gestion pour combler le déficit structurel de la collectivité, tel qu'évoqué à plusieurs reprises lors des commissions des finances, et tenant compte des recommandations des experts associés (DRFIP et CRC).

#### A - Orientations

- Recherche d'économie sur les charges de fonctionnement de chaque service ;
- Dépenses limitées aux nécessités absolues de chaque service ;
- Diminution des aides aux associations ;
- Nouvelle répartition des attributions de compensations des charges transférées ;
- Nouvelle répartition du FPIC.

#### ZOOM sur la diminution des aides aux associations

##### ➤ Proposition : -126 000 €

Sur l'ensemble des associations	- 30 000 €
Tom Pousse	- 21 000 €

Clé de Contact	- 25 000 €
Pépinière	- 14 000 €
Epic	- 23 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 113 000 €</b>

**ZOOM sur la nouvelle répartition des attributions de compensations (AC) des charges transférées : Cf. rapport n° 9.**

- **Proposition : Compenser le montant des charges transférées à la communauté de communes par une baisse des AC : Soit - 422 471,30 €**

**ZOOM sur la nouvelle répartition du FPIC.**

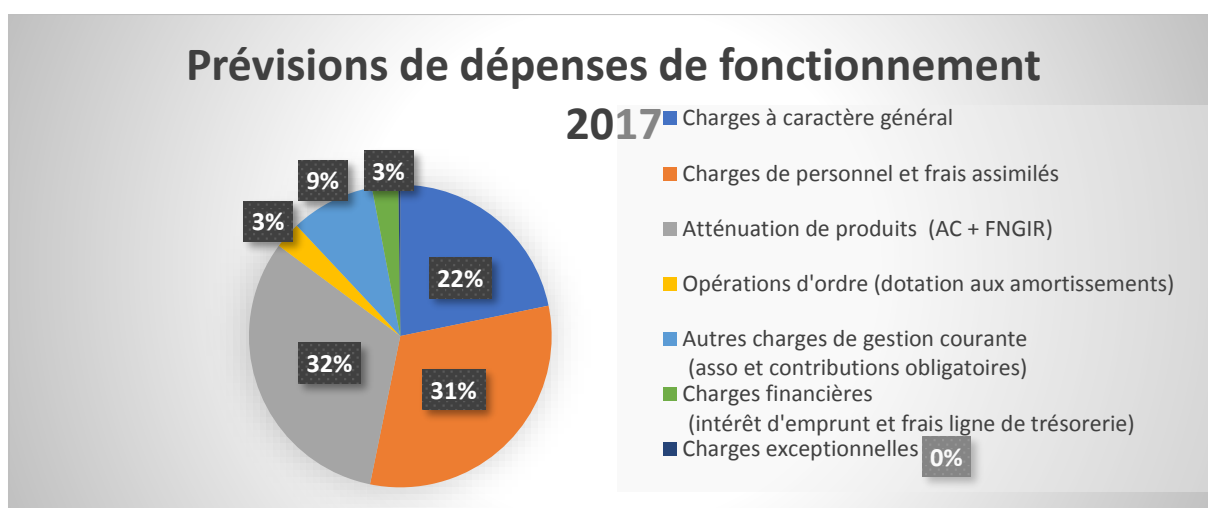
- **Proposition : FPIC 2017 = FPIC 2016 + 30 % de la part des communes membres soit + 91 872,30 €  
Soit FPIC 2017 part EPCI = + 237 744,30 €**

COMMUNES	POPULATION INSEE 2016	-30% FPIC 2016	MONTANT FPIC 2017 Part des communes
Alleyrat	147	- 1 263 €	2 947,70 €
Aubusson	3 918	-16 128 €	37 632,00 €
Blessac	559	- 4 851 €	11 319,00 €
Croze	220	-2 231 €	5 206,60 €
Faux la Montagne	371	-3 222 €	7 517,30 €
Felletin	1 937	- 11 192 €	26 113,50 €
Gentioux Pigerolles	427	-4 330 €	10 103,10 €
Gioux	182	- 1 391 €	3 244,50 €
Moutier-Rozeille	443	-4 151 €	9 686,60 €
Néoux	308	-2 529 €	5 901,00 €
La Nouaille	253	-2 540 €	5 926,90 €
Saint Alpinien	309	- 2 323 €	5 419,40 €
Saint Amand	520	-4 449 €	10 381,00 €
Saint Avit de Tardes	185	-1 124 €	2 621,50 €
Sainte Feyre la Montagne	139	- 1 147 €	2 676,10 €
Saint Frion	263	-2 626 €	6 127,80 €
Saint Maixant	236	-1 795 €	4 187,40 €
Saint Marc à Frongier	373	- 3 441 €	8 029,00 €
Saint Marc à Loubaud	143	-1 544 €	3 601,50 €
Saint Pardoux le Neuf	190	- 1 680 €	3 920,00 €
Saint Quentin la Chabanne	394	-3 419 €	7 977,90 €
Saint Sulpice les Champs	398	- 3 450 €	8 050,00 €
Saint yrieix la Montagne	216	-2 024 €	4 722,20 €
Vallière	784	- 7 043 €	16 433,20 €
La Villedieu	50	- 464 €	1 083,60 €
La Villetelle	171	-1 517 €	3 539,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>-91 872.30 €</b>	<b>214 368.70 €</b>

**B - Estimation chiffrée**

**A- Dépenses**

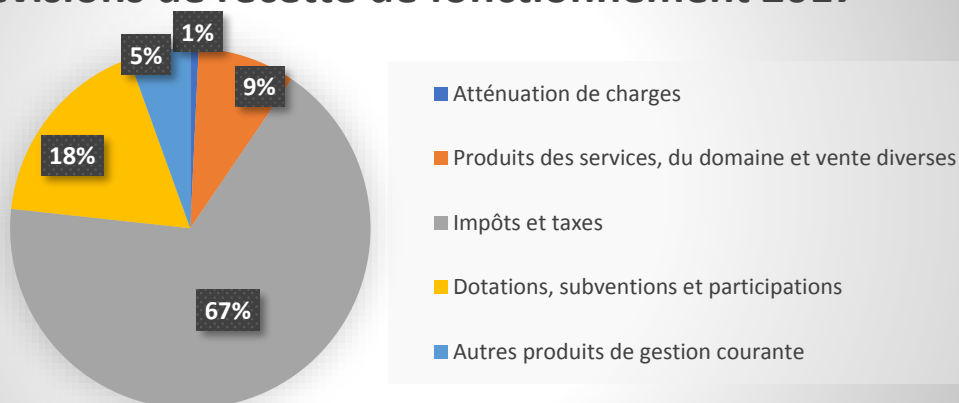
CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	1 915 100 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 714 000 €
014 – Atténuations de produits	2 759 400 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amorts	245 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	775 200 €
66 - Charges financières	243 200 €
67 - Charges exceptionnelles	17 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	85 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 754 700 €</b>



#### B- Recettes

CHAPITRE	MONTANT
013 – Atténuation de charges	65 000 €
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	768 000 €
73 – Impôts et taxes	5 883 200 €
74 – Dotations, subventions et participations	1 555 000 €
75 – Autres produits de gestion courante	483 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 754 700 €</b>

## Prévisions de recette de fonctionnement 2017



## II- Le Budget d'Investissement 2017

### Orientations

Gel des investissements en 2017 ; Le projet de la ressourcerie à Felletin sera proposé en conseil communautaire en cours d'année si des recettes exceptionnelles permettent sa réalisation (relocalisation de l'association court-circuit dans les locaux intercommunaux nécessitant des travaux d'aménagement afin de permettre à l'association de développer son activité et ainsi pérenniser ses emplois d'une part, et contribuer à l'optimisation d recyclage des déchets intercommunaux d'autre part).

Dépenses limitées aux nécessités absolues et aux engagements pris (Cf. tableau ci-dessous) :

### Estimation chiffrée

#### A - Dépenses

16- Emprunts et dettes assimilées	<b>630 000 €</b>
21 – Immobilisations en cours	<b>19 000 €</b>
<i>Bacs pour OM</i>	15 000 €
<i>Matériel informatiques et mobilier</i>	4 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	<b>139 600 €</b>
<i>Programme PRIG</i>	50 000 €
<i>Cité de la Tapisserie</i>	60 000 €
<i>Creusalis logement Faux La Montagne</i>	21 200 €
<i>Creusalis logement Gentioux</i>	8 400 €
23 - Immobilisation en cours	<b>3 000 €</b>
<i>Travaux aménagement rivières</i>	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>791 600 €</b>

#### B - Recettes

10 – Dotation, fonds divers et réserve	<b>363 000 €</b>
<i>FCTVA</i>	
13 – Subventions d'investissement	<b>3 000 €</b>

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	245 000 €
024 – Produits des cessions <i>Logement + Bureau Faux la Montagne , halle des marchandises à Felletin</i>	94 800 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	85 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>791 600 €</b>

### III - Etat de la dette

**A - Structure de la dette :** 24 emprunts en cours sur le budget principal ; le dernier emprunt arrivant à échéance le 31/12/2056 (piscine, seul emprunt à ce jour entre 2045 et 2056).

Objet	Capital restant dû au 01/01/2017
Extension Fam Gentioux	306 679,38
Travaux Fam Gentioux	41 132,44
Réhabilitation décharge Aubusson	7 240,77
Acquisition Maison Peyrelevade	5 955,49
Médiathèque Felletin	201 084,91
Maison Belluchon	36 523,12
Boucherie Epicerie	14 828,13
Matériel voirie	272 974,46
Ferme Lachaud	182 489,13
Maison médicale Peyrelevade	412 415,80
Auberge St Marc à Loubaud	127 408,00
Foyer accueil médicalisé	79 162,61
Piscine	191 877,71
Piscine	600 000,05
Cité Tapisserie	310 625,00
Piscine	1 500 000,00
Piscine	1 380 000,00
Voirie 2014	310 000,00
Voirie 2015	414 413,90
Matériel voirie	272 028,43
Extention FAM Gentioux	1 700 000,00
Pôle enfance	379 404,24
Gîtes Retrouvance	199 329,14
Zone industriel le Mont	187 873,87
<i>Ateliers relais (budget annexe)</i>	<i>97 803,06</i>

#### B - Encours de la dette :

Au 01/01/2017 : **9 182 179,96 €** pour le budget principal

#### C - Annuité de la dette

	Annuité	Capital	Intérêts
BP	854 461,18 €	630 027,31 €	224 433,87 €
Ateliers relais	11 133,10 €	7 289,44 €	3 843,66 €

## D - Epargne de gestion – Epargne nette

Nécessité de retrouver de l'épargne de gestion et de l'épargne nette.

Par la nécessité de vente d'actifs – Diminution de la dette.

Par la nécessité de diminuer les dépenses réelles de fonctionnement.

Objectif fin 2017 : retrouver l'épargne de gestion nécessaire – retrouver de l'épargne nette.

Diminution importante de l'encours de la dette par le remboursement des emprunts qui concernent le FAM.

## IV- Les Budgets annexes

### A- Ateliers relais

L'atelier relais de la Communauté de communes concerne un seul bien loué en crédit-bail immobilier à l'entreprise DESREBOULLES sur la commune de Saint Alpinien. Il s'agit d'un garage de 400 m<sup>2</sup> (automobile, engins agricoles) construit par la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2007 (Coût du projet : 255 000 € Subvention exceptionnelle Etat : 40 %).

L'emprunt de 153 000 € contracté pour 20 ans est remboursé par les loyers du locataire (annuité de 11 133,10€ - loyers HT 946,46 € par mois, la taxe foncière payée par CGS étant remboursée par le locataire dans le cadre du crédit-bail immobilier).

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	1 261 €
66 – Charges financières	3 845 €
022 – Dépenses imprévues	2 039.19 €
023 – Virement à la section d'investissement	7 290 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 435.19 €</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
73 – Impôts et taxes	1 261 €
75 – Autres produits de gestion courante	11 360 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 814.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 435.19 €</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
16 – Emprunts et dettes assimilés	7 290 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 290 €</b>

### RECETTES

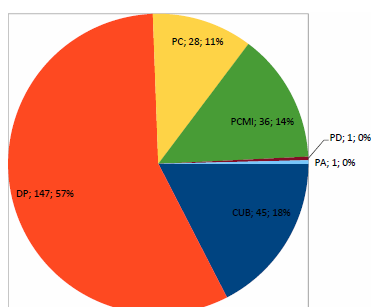
CHAPITRE	MONTANT
021 – Virement de la section de fonctionnement	7 290 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 290 €</b>

### B - Instruction des ADS

Le service commun d'instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) est mis en place depuis juillet 2015 au service 12 communes utilisatrices : ces communes étant dotée d'un PLU (plan local d'urbanisme) ou ayant été dotée d'un POS (Plan d'occupation des Sols) aujourd'hui abrogé, ne peuvent plus recourir à l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations préalables etc.

Jusqu'au 31/12/2016, le service commun fonctionnait avec deux agents de catégorie C ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un agent de catégorie A consacre 75 % de son temps à l'instruction des ADS.

Pour information, en 2016, 255 dossiers ont été traités soit une moyenne de 21 à 22 dossiers par mois, la majorité de ces dossiers étant des « déclarations préalables » (147) et un quart des permis de construire ou permis de construire modificatifs (64).



Certificat d'Urbanisme b CUB
Déclaration Préalable DP
Permis de construire PC
Permis de construire d'une Maison Individuelle PCMI
Permis de démolir PD
Permis d'aménager PA

Les demandes arrivent au service ADS de manière fluctuante, l'activité est donc irrégulière. Il est compliqué de faire des projections sur le nombre de demandes 2017. Toutefois, nous partons de l'hypothèse que ce chiffre sera stable.

Depuis fin décembre 2016, le service situé au rez-de-chaussée de la mairie d'Aubusson a intégré les locaux de la Communauté de communes, il est donc proposé de remplacer 3 750 € annuels de loyers charges comprises à un forfait de 1 800 € par an de participation au loyer, chauffage électricité du siège de la Communauté de communes.

Enfin, une convention de 6 ans lie chaque commune utilisatrice au service commun avec un coût du service fixé « par les dépenses réelles figurant au budget primitif du service voté en conseil

communautaire [...] la répartition du coût du service est faite entre les communes au prorata de la population INSEE ». Courant 2017, il sera proposé de faire un avenant à cette convention afin d'ajuster le coût du service à son coût réel constaté en fin d'exercice. Des discussions seront prochainement entamées avec les communes. D'autres réflexions seront engagées courant 2017 pour étudier la possibilité de mutualiser ce service à l'échelle intercommunautaire.

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	5 400 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	31 250 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amorts	4 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 950 €</b>

### RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
74 – Dotations, subventions et participations <i>Participation communes</i>	36 566,12 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 383,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 950 €</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
21 – Immobilisations en cours <i>2183 - Equipement</i>	8 508.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 508.18 €</b>

### RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	4 300 €
001 – Résultat d'investissement reporté	3 208.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 508.18 €</b>

### C- SPANC



**Le budget annexe du SPANC** comprend deux opérations :

- Le contrôle des ANC (installations d'assainissement non collectives) dépendant pour la fréquence et le coût du règlement du SPANC du 1<sup>er</sup> juin 2015. La Communauté de communes a confié cette prestation à Véolia dans le cadre d'un marché public (de juillet 2015 à juin 2018) ; les tarifs pratiqués par Véolia sont augmentés de ??? % afin de couvrir les frais de gestion par l'administration générale de la Communauté de communes (temps de direction du service et de comptabilité essentiellement).
- La réhabilitation des installations non conformes : les installations éligibles aux aides de l'agence de l'eau sont déterminées selon des critères précis (pollution, fixés par Agence de l'eau) et listées par notre prestataire Véolia. Les études de sol (préalable à l'aide financière de l'agence de l'eau) sont confiées dans le cadre d'un marché public à bons de commande à Concept environnement (à compter de février 2016 pour une durée de 3 ans, de 100 à 300 études).

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	102 000.78 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 000 €
002– Résultat de fonctionnement reporté	20 291.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 292 €</b>

### RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
70 – Ventes de produits, prestations de services <i>Participation communes</i>	120 912 €
74 – Dotations, subventions et participations	3 380 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 292 €</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
21 – Immobilisations en cours <i>2183 - Equipement</i>	8 508.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 508.18 €</b>

### RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	4 300 €

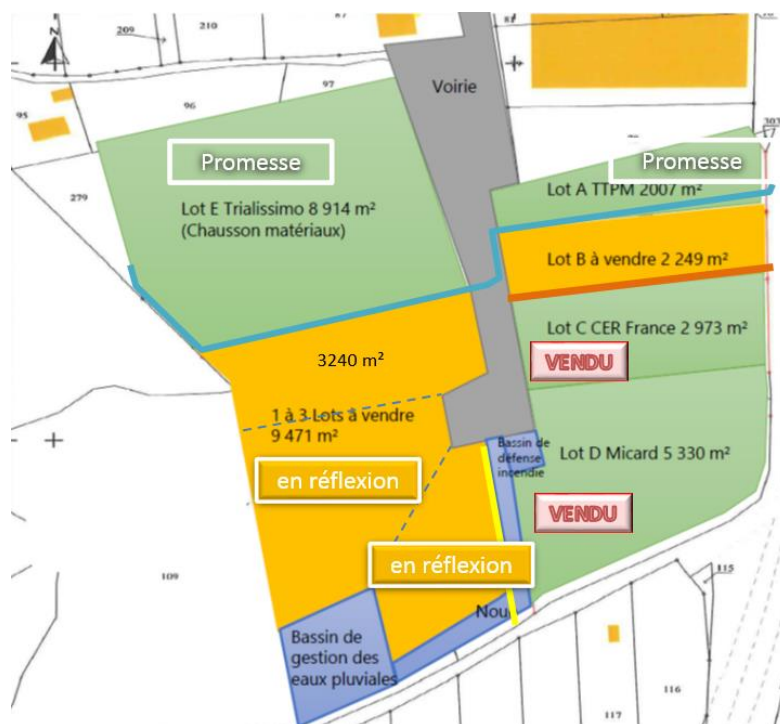
001 – Résultat d'investissement reporté	2 490.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 508.18 €</b>

## D- ZAE

Le budget annexe des Zones d'activité économique est un budget de gestion de stocks : achats de terrains, aménagement, vente de lots. Lors de sa mise en place, et conformément aux conclusions de l'étude de développement économique CODE de la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2009, le projet comprenait l'extension en 4 zones : autour de la zone du Mont à Aubusson et Saint-Amand (OUEST, SUD, EST) et autour de la zone de la Sagne à Felletin.

Les terrains sont tous acquis (à l'amiable ou par expropriation suite à la déclaration d'utilité publique du projet d'Aubusson). La zone OUEST d'Aubusson est aménagée et les lots sont en vente. Toutefois, pour les 3 autres zones (La Sagne, SUD et EST à Aubusson-Saint Amand) il n'est pas envisagé de travaux d'aménagement actuellement pour deux raisons :

- La situation de Creuse Grand Sud ne permet pas de projeter des investissements dans l'immédiat
- Les lots de la zone OUEST n'étant pas tous vendus, nous sommes en mesure de répondre aux demandes d'entreprises exogènes ou endogènes pour une installation.



Un lot de la zone OUEST d'Aubusson a été vendu sur l'exercice 2017, deux promesses de vente signées ; une nouvelle promesse et une vente sont à la signature (mars 2017).

Rappel : le conseil communautaire a délibéré pour :

- Fixer le prix de vente à 10 € HT /m<sup>2</sup>
- Mettre en place l'assainissement collectif sur cette zone financé en partie par les entreprises acquéreuses et la Communauté de communes
- Déléguer au Bureau la possibilité de l'attribution des lots  
(2015-062 / 2016-044/2016-104)

Concernant la zone OUEST, la surface commercialisable totale est de 30 944 m<sup>2</sup>. La Communauté de communes devra reverser à l'Etat la TVA sur marge (plus-value réalisée entre le prix d'acquisition des terrains et le prix de vente).

Ce budget annexe est en cours d'élaboration.

\*\*\*

Il convient d'indiquer que les montants sont des estimations qui seront ajustées pour l'élaboration du budget 2017 et au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire.

## RAPPORT N°9

### REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION(AC)

Les commissions des statuts, des finances et d'évaluation des charges transférées (CLECT) se sont réunies à plusieurs reprises depuis novembre 2016. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, il est proposé de réduire les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes notamment en modulant les attributions de compensation versées aux communes en fonction des charges effectivement transférées à Creuse Grand Sud pour l'exercice des compétences « enfance-jeunesse » et « tourisme ». La CLECT du 1<sup>er</sup> mars a approuvé à l'unanimité une clé de répartition tenant compte des « charges de centralité » des communes d'Aubusson et Felletin, même s'il faut préciser que certains élus contestent le coût des charges transférées validé par la CLECT de décembre 2014. Toutefois, les délais étant très courts, la proposition est la suivante :

- Rappel des charges transférées :

		Aubusson	Felletin	Gioux	Saint Quentin la Chabanne	Soit un total de charges transférées validé par la CLECT de :
CLECT décembre 2014	Enfance Jeunesse	196 826,86 €	84 707,81 €	70,00 €	2 367,50 €	
	Mam		1 305,00 €			
	Crèche	47 485,13 €				
	Tourisme	62 709,00 €	27 000,00 €			
<b>Clect juillet 2015</b>	Camping	8 137,81 €				
<b>Total des charges transférées</b>		<b>315 158,80 €</b>	<b>113 012,81 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>2 367,50 €</b>	<b>430 609,11 €</b>

Cas particulier du camping d'Aubusson :

Son intérêt communautaire a été discuté lors des commissions, les élus demandant à ce que tous les campings et aires naturelles du territoire aient le même traitement. Il est donc proposé de modifier les statuts de Creuse Grand Sud afin de retirer le camping d'Aubusson de la compétence, cette proposition sera faite au conseil communautaire du 16 mars 2017 (Cf. rapport « les statuts

Il est proposé à la CLECT d'anticiper ce transfert dans le calcul des charges transférées et donc de ne pas tenir compte de la charge de 8 137,81 €. **Le chiffre pris en compte des charges transférées est alors de 422 471,30 €.**

- Proposition de clé de répartition tenant compte des charges de centralité assumées par Aubusson et Felletin (l'ensemble des usagers des services ne sont pas habitants de ces deux communes : Aubusson et Felletin devraient selon cette clé de répartition assumer 60 % des charges transférées, soit respectivement 184 212,59 € et 67 807,69 €. Il resterait donc 170 451,02 € à répartir entre les 24 autres communes. Il est proposé de répartir cette charge au nombre d'habitants 7 281 hors Aubusson et Felletin soit un coût de 23,41 € par habitant.

Cas particulier des communes de Gioux et Saint-Quentin la Chabanne :

Ces communes participaient au financement du centre de loisirs de Felletin ; il est proposé de baisser leurs attributions de compensation des 100 % de ces montants, mais de les déduire de l'effort de 23,41 € demandé aux autres communes.

- Proposition de la détermination des attributions de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

COMMUNES	POPULATION INSEE 2016	Baisse des AC de 60% des charges transférées (A&F) et 100 % G&StQ (a)	Baisse des AC de 40 % des charges transférées soit 23,41 € par habitant (b)	Soit montant proposé des AC 2017
Alleyrat	147		3 441,33 €	-2 619,27 €
Aubusson	3 918	184 212,59 €		958 592,47 €
Blessac	559		13 086,41 €	9 874,59 €
Croze	220		5 150,28 €	3 174,72 €
Faux la Montagne	371		8 685,25 €	39 125,75 €
Felletin	1 937	67 807,69 €		307 788,31 €
Gentioux Pigerolles	427		9 996,23 €	-2 674,23 €
Gioux	182	70,00 €	4 190,69 €	-2 669,69 €
Moutier-Rozeille	443		10 370,80 €	46 719,20 €
Néoux	308		7 210,40 €	8 694,60 €
La Nouaille	253		5 922,83 €	-3 938,83 €
Saint Alpinien	309		7 233,81 €	3 579,19 €
Saint Amand	520		12 173,40 €	11 294,60 €
Saint Avit de Tardes	185		4 330,92 €	17 588,08 €
Sainte Feyre la Montagne	139		3 254,04 €	7 471,96 €
Saint Frion	263		6 156,93 €	-4 604,93 €
Saint Maixant	236		5 524,85 €	9 014,15 €
Saint Marc à Frongier	373		8 732,07 €	-3 334,07 €
Saint Marc à Loubaud	143		3 347,69 €	4 060,31 €
Saint Pardoux le Neuf	190		4 447,97 €	-416,97 €
Saint Quentin la Chabanne	394	2 367,50 €	6 856,19 €	-1 003,69 €
Saint Sulpice les Champs	398		9 317,33 €	-3 707,53 €
Saint yrieix la Montagne	216		5 056,64 €	17 199,36 €
Vallière	784		18 353,74 €	7 198,26 €
La Villedieu	50		1 170,52 €	-504,52 €
La Villetelle	171		4 003,18 €	-2 764,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 136</b>	<b>254 457,78 €</b>	<b>168 013,52 €</b>	<b>1 423 137,62 €</b>

Cette répartition diminuerait les dépenses de la Communauté de communes de 422 471,30 € afin d'exercer les compétences qui lui ont été transférées, comme prévu dans l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (et notamment son V).

Cette modulation s'inscrit dans le champ de la révision libre des attributions de compensation, et nécessite l'accord des conseils municipaux concernés.

Pour mémoire, les communes ont été informées d'une baisse des attributions dès 2017 par courrier (courriel du 14 février, courrier postal envoyé le 15) ; par ailleurs, la présente révision sera conjuguée par une révision de la répartition du FPIC prochainement. Sur la base des estimations réalisées par les services, les recettes des communes, AC et FPIC, pourraient évoluer de la sorte :

COMMUNES	Prévision AC et FPIC 2017	Rappel : Total AC+FPIC versé aux communes en 2016	Soit entre 2016 et 2017 une baisse de :		Prévision AC et FPIC 2017	Rappel : Total AC+FPIC versé aux communes en 2016	Soit entre 2016 et 2017 une baisse de :
Alleyrat	328,43 €	5 033,06 €	4 704,63 €	Saint Avit de Tarde	20 209,58 €	25 664,00 €	5 454,42 €
Aubusson	996 224,47 €	1 196 565,06 €	200 340,59 €	Sainte Feyre la Montagne	10 148,06 €	14 549,00 €	4 400,94 €
Blessac	21 193,59 €	39 131,00 €	17 937,41 €	Saint Frion	1 522,87 €	10 306,00 €	8 783,13 €
Croze	8 381,32 €	15 763,00 €	7 381,68 €	Saint Maixant	13 201,55 €	20 521,00 €	7 319,45 €
Faux la Montagne	46 643,05 €	58 550,00 €	11 906,95 €	Saint Marc à Frongier	4 694,93 €	16 868,00 €	12 173,07 €
Felletin	333 901,81 €	412 901,00 €	78 999,19 €	Saint Marc à Loubaud	7 661,81 €	12 553,00 €	4 891,19 €
Gentioux Pigerolles	7 428,87 €	21 755,00 €	14 326,13 €	Saint Pardoux le Neuf	3 503,03 €	9 631,00 €	6 127,97 €
Gioux	574,81 €	6 226,00 €	5 651,19 €	Saint Quentin la Chabanne	6 974,21 €	19 617,00 €	12 642,79 €
Moutier-Rozeille	56 405,80 €	70 928,00 €	14 522,20 €	Saint Sulpice les Champs	4 342,47 €	17 109,80 €	12 767,33 €
Néoux	14 595,60 €	24 335,00 €	9 739,40 €	Saint yrieix la Montagne	21 921,56 €	29 002,00 €	7 080,44 €
La Nouaille	1 988,07 €	10 451,00 €	8 462,93 €	Vallière	23 631,46 €	49 028,00 €	25 396,54 €
Saint Alpinien	8 998,59 €	18 555,00 €	9 556,41 €	La Villedieu	579,08 €	2 214,00 €	1 634,92 €
Saint Amand	21 675,60 €	38 298,00 €	16 622,40 €	La Villetelle	775,72 €	6 296,00 €	5 520,28 €

## RAPPORT N°10

### VENTE D'ACTIFS

La communauté de communes est détentrice des terrains et des bâtiments du FAM de Gentioux, qu'elle a elle-même construit et agrandi en tant que maître d'ouvrage, depuis 1989.

La surface utile de l'ensemble des bâtiments est de 4713m<sup>2</sup>. La surface des terrains non bâtis est de 8ha 01a 68ca.

Les parcelles d'assise de ces biens sont les suivantes : CL 176 (bâtie) et CL 62, 63, 157, 160, 161 et 169 (non bâties)

Les bâtiments sont loués à l'APAJH de la Creuse par une convention arrivant à son terme le 1<sup>er</sup>/07/2018.

La valeur des investissements réalisés par la communauté de communes de 1989 à 2016 sur le FAM de Gentioux s'élève à 6 347 227€ TTC, montant duquel il convient de déduire le FCTVA récupéré par la collectivité.

L'avis de France Domaine en date du 18 octobre 2016 a déterminé une valeur vénale occupée s'élevant à 5 570 000€.

Le rapport de la DRFiP de novembre 2016, ainsi que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (février 2017) ont clairement indiqué que la vente de cet actif représente l'unique solution pour la communauté de communes de combler son déficit budgétaire.

Il est proposé au conseil communautaire de mettre à la vente le FAM de Gentioux et les terrains attenants, sur la base de la valeur vénale établie par France Domaines.

## RAPPORT N°11

### CONVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

#### 9.1. Clé de contacts

L'association Clé de Contacts est labellisée Centre Social et réalise par délégation de la communauté de communes les missions suivantes liées à la compétence action sociale-enfance-jeunesse :

- Centre de Loisirs d'Aubusson
- Accueil périscolaire
- Coordination des TAP dans 13 écoles du bassin d'Aubusson
- RAM Roul'doudou
- Centre d'Animation de la Vie Locale
- Lieu d'accueil enfants parents Café Toudou

Comme les années précédentes, afin de permettre un fonctionnement fluide de la structure et d'assurer notamment ses besoins en trésorerie sur le premier trimestre, il est préférable de lui accorder une avance sur la subvention qui lui sera versée en 2017.

**Il est proposé au conseil de fixer le montant de cette avance, attribuée et versée avant le vote du budget, à 42 335 €, soit 25% de la subvention totale attribuée en 2016.**

## 9.2. Tom Pousse

L'association Tom Pousse assure la gestion d'un multi-accueil situé à Faux-la-Montagne. Cette structure accueille les jeunes enfants principalement jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Initialement dimensionnée sur 9 places, cette structure permet aujourd'hui de proposer 12 places pour répondre à la demande de cette partie du territoire.

Comme les années précédentes, afin de permettre un fonctionnement fluide de la structure et d'assurer notamment ses besoins en trésorerie sur le premier trimestre, il est préférable de lui accorder une avance sur la subvention qui lui sera versée en 2017.

**Il est proposé au conseil de fixer le montant de cette avance, attribuée et versée avant le vote du budget, à 26 500 €, soit 25% de la subvention totale attribuée en 2016.**

## 9.3. EPIC Office de Tourisme

Une convention d'objectifs et de moyens lie la Communauté de communes et l'EPIC Office de Tourisme depuis juin 2016 (délibération 2016-052). Selon cette convention, Creuse Grand Sud prévoit de confier les missions suivantes à l'EPIC :

1. L'accueil du public et organisation des équipes d'accueil
2. L'information concernant l'offre touristique
3. La promotion touristique locale
4. L'animation et l'offre de loisirs (visites guidées, expositions notamment)
5. Le développement touristique afin d'augmenter la fréquentation, promouvoir le territoire et augmenter son attractivité, qualifier la destination touristique
6. La coordination des prestataires touristiques
7. La commercialisation pour les groupes
8. La gestion du camping d'Aubusson
9. La gestion de la maison du tapissier

La subvention 2016 s'élevait à 193 366,07 e pour 9 mois (d'avril à décembre) correspondant aux subventions antérieurement versées aux offices de tourisme majorées des charges salariales du poste de directeur.

Dans l'effort de gestion que la Communauté de communes s'impose pour l'élaboration de son budget 2017, il a été proposé à l'EPIC de minorer la subvention 2017 d'un tiers sur une année entière soit une subvention de 170 000 € pour 2017.

Pour information : compte-tenu de cette subvention, le financement du poste du directeur n'est plus assuré, ce dernier a donc présenté sa démission le 1<sup>er</sup> mars ; par ailleurs, l'EPIC ne renouvelerait pas le contrat de la lissière.

Pour rappel, selon la révision des statuts (rapport n°2), la gestion du camping d'Aubusson revient désormais à la commune.

*Compte-tenu de ces éléments, la subvention de 170 000 € représenterait environ 52 % des recettes de l'EPIC.*

**Il est demandé au Conseil de validé cette proposition de subvention au titre de l'année 2017 et d'autoriser le Président à verser des acomptes trimestriels puis un solde de la subvention en décembre 2017.**

## RAPPORT N°12

### MARCHE DES ASSURANCES

Il convient de prolonger par avenant les marchés d'assurance sur l'année 2017. Rapport remis sur table.

## RAPPORT N° 13

### LEÇONS DE NATATION AU PROFIT DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS

#### **OBJET : COURS DE NATATION A TITRE PRIVE A AQUASUD**

Régulièrement et notamment en période estivale les MNS (Maîtres-Nageurs sauveteurs) sont sollicités par des usagers d'AQUASUD pour des leçons individuelles ou collectives de natation.

Il convient de préciser que ces cours sont dispensés pendant les heures d'ouverture au public mais en dehors du temps de travail des MNS concernés et à titre privé.

Ce système de leçons de natation à titre privé est pratiqué dans de nombreuses piscines sur le territoire national et permet d'attirer et de recruter des MNS à l'année en leur offrant une possibilité de complément de rémunération.

Les MNS concernés doivent avoir un statut de travailleurs indépendants pour cette activité occasionnelle et complémentaire, et doivent respecter le cadre réglementaire (diplôme, carte professionnelle, assurance responsabilité personnelle).

Il est proposé de mettre une ligne d'eau à disposition des MNS titulaires et saisonniers sous forme de location à titre gratuit.

Afin de clarifier les responsabilités et rôles de chacun et le cadre réglementaire de ces cours de natation, il est proposé :

- D'établir une convention entre le MNS titulaire ou saisonnier et la collectivité les autorisant à dispenser des cours de natation à titre privé dans l'enceinte d'AQAUSUD et précisant les règles de fonctionnement

### **PROJET DE CONVENTION entre Creuse Grand Sud et le MNS concerné**

#### **Article 1er – ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La Collectivité s'engage donc, par la présente à mettre à disposition une ligne d'eau dans son équipement indiqué ci-dessous.

#### **Article 2 – EQUIPEMENT SPORTIF MIS A DISPOSITION**

- Bassin sportif (une ligne d'eau);
- Les vestiaires collectifs et les cabines individuelles ;
- Les sanitaires et douches ;

Les indisponibilités d'une partie des équipements liées à des travaux ou des problèmes techniques ne donneront pas lieu à une compensation.

#### **Article 3 – ENGAGEMENTS DU M.N.S.**

La mise à disposition d'une ligne d'eau de l'équipement est consentie et acceptée aux conditions particulières suivantes que le MNS, s'engage à respecter, à savoir :

- Assurer la sécurité des gens en charge pour les cours de natation.
- De respecter strictement le plan d'organisation de la surveillance et des secours ainsi que le règlement intérieur;

La collectivité se réserve le droit d'exercer un contrôle durant l'occupation des lieux de façon à s'assurer que les conditions de l'autorisation sont respectées.

#### **Article 4 – MODALITES DE LA LOCATION**

Le tarif de location est le suivant : *gratuité*

#### **Article 5 – DATE ET DUREE DE LA LOCATION**

Cette convention est valable pour l'année 2017 aux horaires d'ouverture « public » et lorsque que le bassin n'est pas occupé par d'autres activités, à savoir :

- Période vacances scolaires :
  - o Lundi : 16h-18h
  - o Mardi 12h-13h30 et 17h-20h
  - o Mercredi : 15h-20h
  - o Jeudi : 12h-13h30
  - o Vendredi : 17h-20h
  - o Samedi : 10h-12h et 15h-18h
- Période vacances scolaires :
  - o Mardi et Jeudi : 10h-13h30 et 15h-20h
  - o Lundi, Mercredi et Vendredi : 10h-12h et 15h-20h
  - o Samedi : 10h-12h

La collectivité garde le droit de modifier, à tout moment, les horaires d'utilisation, pour des raisons techniques, de gestion, en cas d'animation exceptionnelle ou en cas de force majeure.

Les conditions et prix pourront être revus et modifiés à chaque échéance.

#### **Article 6 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE**

Le MNS reconnaît :

- être couvert par une police d'assurance couvrant tous les dommages, engageant sa responsabilité, pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation de l'équipement mis à sa disposition.
- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et des consignes particulières, et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le gestionnaire ou son représentant, compte tenu de l'activité envisagée.

#### **Article 7 – EXECUTION DE LA CONVENTION**



La présente convention ne peut donner lieu à tacite reconduction, ni excéder la durée d'un an, elle est incessible en tout ou partie : toute sous location est donc interdite.

Chacune des deux parties pourra mettre fin au présent contrat après envoi un mois à l'avance d'un préavis sous pli recommandé à la poste.

En cas de violation par le MNS d'une des dispositions de la présente convention, la collectivité pourra, de plein droit et sans mise en demeure, résilier la présente convention et ce, sans préjudice de son droit à réclamer, le cas échéant, des dommages et intérêts.

**Article 8 –**

Les cas non prévus à la présente convention seront tranchés par le président de la communauté de communes.

En cas de désaccord, le tribunal administratif de Limoges est le seul compétent.